



APPEL des LITIGES



Réunion du :	Mardi 14 novembre 2023
Président :	M. Daniel SION -
Présents :	Mme Nicole DELHAYE - MM. Dominique GEENS – Eric GOOSSENS – Pascal QUINTIN – Claude RAMET -

Appel de RAYA ESSARS d'une décision du 27 septembre 2023 de la commission des compétitions FUTSAL, concernant le match D2 Groupe B : RAYA ESSARS B / O LIBERCOURT du 22 septembre 2023, parue le 29 novembre 2022 sur le site Internet dans le journal du District.

Décision :

La Commission des Compétitions FUTSAL

Seniors – D2 Groupe B. RAYA ESSARS / O F LIBERCOURT du 22 septembre 2023. Match reporté

✓ Sur la recevabilité de l'appel

Après avoir examiné les pièces au dossier, la commission d'Appel des Litiges déclare l'appel non-conforme aux dispositions de l'article 152 des Règlements Généraux du District Artois.

✓ Après audition de

> Monsieur Axel BOULIN - Président de RAYA ESSARS - licence N°254391153.

> Madame Valentine VANDRISSE - Secrétaire de RAYA ESSARS - licence N°9603853101.

> Monsieur Yassine ELABBASSI - Président de l'O LIBERCOURT FUTSAL - licence N°2545000606.

✓ Les personnes auditionnées n'ont pas pris part, ni aux délibérations, ni à la décision.

✓ La commission d'appel

> Constate l'absence non excusée, du représentant de la commission Compétitions FUTSAL.

> Constate après audition, que la rencontre a été décalée sans que les clubs soient prévenus officiellement par la commission.

✓ En conséquence, la Commission d'Appel donne match à jouer à une date à convenir par les clubs.
Proposition acceptée par les clubs.

> Les frais d'arbitrage de cette rencontre rejouée seront à la charge du District.

> De ne pas débiter les frais de dossier à RAYA ESSARS.

La présente décision est susceptible d'appel devant la Commission d'Appel de la Ligue de Football des Hauts de-France à l'adresse suivante (juridique@lfhf.fff.fr) dans un délai de 2 jours à compter de la notification officielle ou de la publication de la décision contestée. (Voir procédure des articles 126 du règlement particulier de la Ligue des Hauts-de-France et 190 des règlements généraux de la FFF).

Le Président de Séance
Daniel SION



La Secrétaire de Séance
Claude RAMET

